



## BAREME D'HONORAIRE TRANSACTION AU 01/01/2022 A CHARGE VENDEUR

➤ **TRANSACTION :**

<b>Tranches de prix</b>	<b>% maximum sur le prix de vente net acquéreur</b>
Prix de vente inférieur à 69 999 €	10 % avec un minimum de 5 000 €
De 70 000 € à 110 000 €	10 %
De 110 001 € à 119 999 €	9 %
De 120 000 à 139 999 €	8,5 %
De 140 000 à 159 999 €	8 %
De 160 000 € à 179 999 €	7,5 %
De 180 000 € à 199 999 €	7 %
Prix supérieur à 200 000 €	6 %

➤ **TERRAINS A BATIR** 10 % maximum du prix de vente net acquéreur

➤ **FOND DE COMMERCE, PAS DE PORTE ET DROITS AU BAIL :**

<b>Tranches de prix</b>	<b>% maximum sur le prix de vente</b>
De 1 € à 50 000 €	5 000 €
Au-dessus de 50 000 €	10 %

➤ **ESTIMATION** 150 € maximum / Gratuit dans le cadre d'un mandat de vente



## BAREME D'HONORAIRES AU 01/01/2022

### ➤ LOCATION :

Honoraires maximum pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

- **Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :** 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur pour les appartements et les maisons.
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise et négociation :** 100 € TTC pour les appartements et 150 € TTC pour les maisons à la charge du bailleur.

Honoraires maximum pour les autres baux

- **Meublés (hors résidence principale) :** 18 % TTC du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
- **Professionnels :** 25 % HT du loyer annuel soit 30 % TTC à la charge du locataire
- **Commerciaux :** 25 % HT du loyer annuel soit 30 % TTC à la charge du locataire

### ➤ GESTION :

- **Gestion locative ou gérance :** frais de gestion courante (à la charge du bailleur) : 5,85 % HT des sommes encaissées, soit 7,02 % TTC maximum (sur les loyers, charges et provisions, taxes récupérables, indemnisations par assurance et indemnités à charge locataire). Les honoraires de gestion ne peuvent pas être inférieurs à 10 € TTC par mois.
- **Assurance sur loyers impayés (à la charge du bailleur) :** 3,5 % TTC maximum des sommes encaissées (loyers + charges) à la charge du bailleur. Assurance souscrite auprès d'ASCORA : AXA France IARD – uniquement pour les baux d'habitation.

- **Frais d'huissiers aux frais réels en fonction de l'acte demandé**

### ➤ PRESTATIONS PARTICULIERES :

- **Honoraires maximum d'état des lieux de sortie (à la charge du bailleur) :**

TYPE D'APPARTEMENT	PRIX € T.T.C.
STUDIO	100
T1	100
T2	100
T3	110
T4	120
T5	130
T6	140
T7	150

APPARTEMENT MEUBLE + 30 € TTC

TYPE DE MAISON	PRIX € T.T.C.
MAISON T2	140
MAISON T3	150
MAISON T4	160
MAISON T5	170
MAISON T6	180
MAISON T7	190
MAISON T8	200

MAISON MEUBLEE + 40 € TTC

- **Elaboration de l'état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers :** 50,00€ TTC par état préparatoire
- **Lettres de relance loyers impayés :** 10,00€ TTC par envoi
- **Lettres recommandées :** 15,00€ TTC par envoi

**PATRIMOINE IMMOBILIER DUBESSY SARL**

20 rue Robert Belmont - 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Tél. : 04.74.43.49.30 Fax : 04.74.43.97.41 Site : [www.laforet-bourgoinjallieu.com](http://www.laforet-bourgoinjallieu.com)

SARL au capital de 8 000 euros – RCS BOURGOIN TGI 493 767 974